



Mairie de Gouzangrez
5, Grande Rue
95450 GOUZANGREZ
www.gouzangrez.fr

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 05 février 2014 à 18 h 00

Convocation du 17 janvier par M. le Maire Xavier FLYE SAINTE MARIE

Le cinq février deux mille quatorze à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Xavie FLYE SAINTE MARIE, Maire.

Présents : Xavier FLYE SAINTE MARIE, Emmanuel DELACOUR, Pierre CHIARADIA, Odile HOUSSIN, Bertrand ENTUTE, Daniel EPINETTE

Absent excusé : Georges ADROT, Dominique DE WEVER

Absent non excusé : Robert BONNARD

M. Emmanuel DELACOUR est désigné secrétaire de séance.

6 membres étaient présents sur les 9 du Conseil Municipal, le quorum est atteint ; la séance démarre à 18h00.

ORDRE du JOUR

- I. Délibération – Adhésion et retrait de communes du S.I.A.A.
- II. Délibération – Projet de redécoupage des cantons
- III. Questions diverses

I. Délibération – Adhésion et retrait de communes du S.I.A.A.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande de retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome de la commune de LABBEVILLE et de la demande d'adhésion des communes d'ABLEIGES et ECOUEN

Et de l'acceptation dudit retrait et des adhésions par le comité syndical réuni le 4 décembre 2013.

– vote à l'unanimité

II. Délibération – Projet de redécoupage des cantons

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de décret du Ministère de l'Intérieur portant sur la réorganisation des cantons dans le Département du Val d'Oise.

Le Département voit augmenter son nombre de conseillers départementaux (anciennement nommés conseillers généraux) de 39 à 42 pour les élections de mars 2015, mais en réduisant le nombre de cantons de 39 à 21, chaque canton étant représenté par un binôme composé d'un homme et d'une femme.

Chaque canton doit être équilibré en nombre d'habitants (environ 50.000) afin d'assurer une certaine équité dans la représentation départementale.

Pour le secteur du Vexin, le projet conduit notamment à un éclatement de deux des trois communautés de communes :

- Celle de la Vallée du Sausseron sur les deux nouveaux cantons de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône
- Celle du Vexin Centre sur les deux nouveaux cantons de Pontoise et Vauréal.

Monsieur le Maire précise que Guy Paris, conseiller général du Vexin, a présenté aux élus du Vexin une contre-proposition consistant à regrouper les trois communautés de communes du Vexin (Vexin Val de Seine, Vexin Centre et Vallée du Sausseron) qui, à elles trois comptent 49.346 habitants et pourraient constituer un seul canton du Vexin.

Cette proposition permettrait de maintenir avec une quasi-certitude une représentation de notre territoire rural avec deux élus du Vexin pour siéger à la future assemblée départementale en mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **-De faire connaître**
 - o Son opposition à l'éclatement de la Communauté de Communes Vexin Centre tel que prévu dans le projet en cours
 - o Son attachement au maintien d'une représentation cantonale spécifique du Vexin ;
 - o Son approbation à la création d'un grand canton Vexinois regroupant les trois Communautés de Communes constituées depuis le 1^{er} janvier 2013 à savoir Val de Seine, Vexin Centre et Vallée du Sausseron.
- **D'en informer Monsieur le Préfet** du Val d'Oise afin qu'il transmette la présente décision aux services du Ministère de l'Intérieur afin de préserver pour l'avenir la représentation des zones rurales par la création d'un grand canton Vexinois avec un binôme composé de deux élus ruraux.

III. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un point sur le budget 2013
 - o La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 10.820, 94 €
 - o Les investissements réalisés en 2013 sont :
 - Le changement de la porte d'entrée de la Mairie ainsi que l'acquisition d'une armoire ignifugée, subventionnées par une réserve parlementaire,
 - La mise aux normes du paratonnerre sur le toit de l'église,
 - Le solde des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue du Grand Hôtel,
 - La remise en état de l'entrée située 1, route de Commeny et l'installation de places de parking devant le 5, route de Commeny : travaux subventionnés par une réserve parlementaire
 - Acquisition d'une remorque pour la tondeuse autoportée et d'une débroussailleuse.

- A la demande de M. Georges Adrot un point est fait sur les candélabres rue de la Tour.
 - o La veille de la brocante 2013, une association cycliste a organisé, comme tous les ans, une course au départ de Gouzangrez.
Après leur passage, un candélabre a été retrouvé cassé.
Après de multiples échanges avec l'association, notre assureur a décidé de prendre en charge ce sinistre étant donné qu'il n'y a pas de tiers connu
Le Président de cette association s'est engagé à rembourser d'éventuels frais restant à la charge de la commune.
 - o Il y a un candélabre qui, d'après notre agent technique a pris l'eau. Rendez-vous a été pris avec un électricien qui se mettra directement en rapport avec M. Mautemps.
- M. Georges Adrot a demandé à ce que soit traité le sujet du porche, à l'entrée de la « coulée verte », désinstallé le temps des travaux de M. Mestre (qui habite rue du Grand Hôtel)
M. le Maire explique que, lors du dépôt du dossier de demande de travaux de M. Mestre, un courrier demandant la désinstallation provisoire dudit porche avait été demandée.
M. le Maire avait accepté.
Aujourd'hui, M. le Maire estime qu'il sera décidé par la prochaine équipe du Conseil Municipal du remontage à l'identique ou non de ce porche après ces travaux.

La séance est levée à 19 h 00